



1928 DECEMBRE		SOLEIL		LUNE	
		L. v.	Cou.	L. v.	Cou.
S	8 IMMACULEE-CONCEPTION, (d'ob.	7 21	4 10	3 44	2 22
D	9 II AVENT.	7 22	4 10	4 48	2 45
L	10 Translat. de la St ^e Maison de Lorette.	7 23	4 10	5 53	3 10
M	11 S. Damase, pape et martyr.	7 24	4 10	6 57	3 43
M	12 S. Constant, martyr.	7 25	4 10	7 59	4 22
J	13 Ste Odile, vierge.	7 26	4 11	8 55	5 08
V	14 S. Fortunat, évêque et confesseur.	7 26	4 11	9 45	6 03

NOTES ET COMMENTAIRES

Le premier coup de canon.—La lutte est engagée et promet d'être vive, serrée. A Monsieur Henri Leclerc, de Saint-Valérien, comté de Shefford, revient l'honneur de s'être le premier inscrit comme concurrent, en nous faisant parvenir la solution de deux casse-tête et le prix de deux nouveaux abonnements.

Ce monsieur n'a pas perdu de temps, il s'est empressé de profiter de notre offre généreuse. Il recevait le *Bulletin* jeudi, et samedi nous parvenait sa lettre.

Comme on le voit, il est encore assez facile de trouver de nouveaux abonnés au *Bulletin de la Ferme*: il n'y a qu'à s'y mettre.

En voici une nouvelle preuve : un candidat de Bishop's Crossing, comté de Sherbrooke, a déjà 1300 points à son crédit.

Notre concours.—Comme on le verra en consultant l'annonce dans les deux pages du centre du présent numéro, nous nous sommes efforcés d'offrir des prix qui soient utiles aux cultivateurs. Nous croyons ainsi mieux servir qu'en offrant des choses agréables en soi mais dont on peut facilement se passer.

Nous recevons à ce sujet une lettre dont nous extrayons le passage que voici :

"Nous vous félicitons de votre attitude tendant à faire l'éducation chez les cultivateurs en donnant comme prime des articles de première nécessité au lieu d'articles qui sont plutôt considérés comme des objets de luxe."—**La Fonderie de Plessisville.**

Réfléchissez.—Le sage prend conseil des autres, l'étourdi agit sans réflexion. Le sage consulte avant de placer ses fonds, l'étourdi se laisse convaincre par le premier venu.

Le nouveau Gouverneur de la province de Québec, Sir Lomer Gouin, entrera en fonction le 19 janvier. La présence dans la vieille capitale, pour la session, des conseillers législatifs et des députés donnera beaucoup d'éclat à la cérémonie d'intronisation.

L'enregistrement des lapins.—Un nouveau registraire de l'Association des Eleveurs de lapins de la province de Québec vient d'être nommé pour les comtés de Kamouraska et Témiscouata: M. Evangéliste Lagueux, de Ste-Anne de la Pocatière, à qui les éleveurs de cette région pourront s'adresser pour renseignements et enregistrements.

Félicitations.—Notre excellent ami, M. Paul Wattiez, président de l'Association des Jardiniers-Maraîchers, vient d'être créé Chevalier de l'Ordre du Mérite agricole de France. On trouvera, à la page des Maraîchers, un compte rendu de la belle démonstration à laquelle a donné lieu la remise de cette décoration, par le représentant officiel du Gouvernement français.

M. Wattiez vaudra bien agréer les sincères et bien vives félicitations du *Bulletin de la Ferme*.

La Société des Artisans canadiens-français vient de publier un calendrier artistique qui lui fait honneur. Son sujet, tiré de notre histoire, rappelle l'époque de difficultés inouïes des débuts de la colonie française au Canada. L'attitude bien caractéristique de Frontenac nous remémore sa calme fierté, sa grande fermeté, son merveilleux courage, qui sauvèrent alors la colonie de sa ruine probable.

Sous la signature de son actif président, M. Rodolphe Bédard, nous lisons à ce sujet, dans le bulletin de cette société, des remarques que nous faisons nôtres.

Aujourd'hui, nous n'avons pas de guerre à soutenir, mais ce qu'il faut et qu'il est difficile de réaliser—chaque jour le prouve—c'est notre émancipation économique par l'union des bonnes volontés.

Nous unir pour garder et augmenter ce que nous possédons, nous unir pour mieux utiliser ce que nous avons.

C'est en nous servant de nos institutions canadiennes-françaises que nous garderons notre avoir et réussirons à augmenter le capital canadien-français.

Ayons, comme Frontenac, l'énergie qui résiste, ayons le zèle qui conquiert et l'union qui conserve.

AVIS.—Il ne se passe pas de semaine sans que des abonnés adressent à la *Coopérative Fédérée des lettres destinées au Bulletin de la Ferme*. C'est une cause d'ennuis et de retards. La *Coopérative Fédérée* s'occupe d'achats et ventes. Elle se sert de notre journal pour se tenir en contact avec le public, mais elle n'a rien à voir à l'administration du *Bulletin de la Ferme*. A l'avenir, adressez donc toutes vos lettres au *Bulletin de la Ferme*, 37, rue de la Couronne, Québec.

QUINZIEME ANNIVERSAIRE

du BULLETIN DE LA FERME

Revue Agricole et Magazine Catholique

LES CONDITIONS DE NOTRE GRAND CONCOURS D'ABONNEMENT

Le plus considérable qu'aucun journal agricole de cette province n'ait encore organisé

Lecteurs du *Bulletin de la Ferme*, veuillez lire attentivement comment vous pouvez devenir candidat à ce concours de recrutement, combien il vous sera facile de gagner un de nos magnifiques prix, dont l'utilité et le sens pratique sont incontestables. Conservez bien ce numéro pour référence, car la diversité des rubriques et l'abondance des matières nous mettront dans l'impossibilité de répéter ces conditions.

Voici ces conditions des plus faciles

1. Deux casse-tête doivent être résolus. (Voir dans ce numéro annonce officielle du concours avec illustration des primes.) Ils sont très faciles. Avec un peu de patience et de réflexion, vous trouverez aisément les solutions justes.

Cent dollars, généreuse contribution de la *Coopérative Fédérée de Québec*, seront divisés en vingt prix de cinq dollars chacun. Ces prix seront tirés le 24 décembre entre les candidats qui auront adressé la réponse juste à l'un ou l'autre casse-tête et qui auront envoyé, avec leur solution, les noms de deux nouveaux abonnements avec paiement, soit \$2.00.

Les personnes qui résoudreont les deux

- Pour solution juste des deux casse-tête..... 200 points.
- Pour solution juste d'un seul casse-tête..... 100 "
- A) Abonnement d'un an..... 100 points
- B) Abonnement de 2 ans..... 150 "
- C) Abonnement de 3 ans..... 200 "

Exemple: L'envoi des deux solutions justes, avec quatre abonnements d'un an, payés, assurera au candidat 600 points. Nous ne pouvons compter les renouvellements.

Nos lecteurs voudront bien prendre note qu'il ne s'agit pas ici d'une simple loterie, mais bien d'un concours d'abonnements, fait dans le but de faire pénétrer le *Bulletin de la Ferme* dans le plus grand nombre possible de foyers ruraux. Donc, nous ne pourrions inscrire au concours qu'un seul abonnement par famille. Pour aucune considération nous ne permettrons à un concurrent de payer lui-même l'abonnement d'une autre personne ou d'abonner tous ceux qui habitent un même foyer. Ce serait tout à fait contraire à l'esprit de ce concours. Nous nous verrions obligés de rayer les noms de ceux qui violeraient ces conditions.

Les prix seront décernés, par ordre de valeur, aux personnes qui auront recruté le plus grand nombre d'abonnés.—Pas de tirage, excepté dans le cas d'égalité de points.

Les abonnements seront comptés chaque semaine, d'après les listes reçues le plus tard par le courrier du samedi matin. Un officier spécial sera chargé d'enregistrer la date de réception de chaque liste. Les abonnements qui nous parviendront après le samedi matin seront comptés pour la semaine suivante.

Une période de quinze jours devra être allouée pour l'enregistrement des noms des

casse-tête et qui enverront les deux solutions accompagnées chacune de deux nouveaux abonnements auront droit à deux chances au tirage des vingt prix de cinq dollars.

Dans l'un ou l'autre cas, les points seront crédités aux candidats et ajoutés au total obtenu par chacun.

Plus tôt vous enverrez les solutions des casse-tête, plus vite vous recevrez les listes pour enregistrement des abonnements, enveloppes et numéros spécimens du journal, si vous en avez besoin.

Le concours commence aujourd'hui même et se continuera jusqu'au mois d'avril 1929. La date officielle de clôture sera annoncée alors.

Le concours est ouvert à tous les abonnés en règle avec le journal, c'est-à-dire dont l'abonnement est payé pour un an. Les personnes dont l'abonnement est expiré pourront participer au concours, pourvu qu'elles envoient leur renouvellement avec la solution des casse-tête et des nouveaux abonnements requis.

Chaque abonnement donne droit à un certain nombre de points, comptés comme suit:

nouveaux souscripteurs sur les listes d'adresses du journal. C'est dire que le nouvel abonné n'aura nullement raison de s'inquiéter s'il ne reçoit pas son journal avant l'expiration de la quinzième journée après paiement de son abonnement au recruteur ou concurrent.

Les remises devront être faites par bon ou mandat postal. Nous n'accepterons aucun chèque, à moins qu'il ne soit accepté et fait payable au pair à Québec.

Nous ne pouvons accepter d'abonnements pris dans les villes, à moins que ce soit de personnes propriétaires ou locataires de fermes.

Un candidat peut cependant être un citadin, pourvu qu'il travaille à recruter des abonnements à la campagne.

Il est bien entendu qu'aucun membre de notre personnel ne pourra prendre part à ce concours.

Blancs d'abonnement.—Nous adresserons sur demande des blancs de souscription pour abonnements.

Avis.—Il n'est pas nécessaire d'attendre les listes d'abonnements pour commencer à travailler, nous accepterons vos propres listes en attendant que vous ayez reçu celles que nous fournissons comme accommodation seulement.

Nous prions tous les candidats de bien inscrire lisiblement les nom, prénom et adresse postale des nouveaux abonnés, afin d'éviter toute erreur possible dans l'inscription des noms sur nos listes d'adresses.

Notre objectif : 35,000 abonnés

Avec votre bienveillant concours, lecteurs assidus du *Bulletin de la Ferme*, nous atteindrons facilement le but que nous nous sommes proposé. Les magnifiques prix que nous offrons valent un effort sérieux.

Partir en temps et travailler constamment n'a jamais nui à aucune entreprise. Nous vous conseillons de vous mettre à l'œuvre dès maintenant: aux ouvriers de la première heure et aux persévérants le succès sourira certainement.

A TOUS : BONNE CHANCE ET SUCCÈS
PRIX DE L'ABONNEMENT: \$1.00 PAR ANNÉE.

Important—N'oubliez pas d'adresser toute communication relative au concours à

Département du Concours
LE BULLETIN DE LA FERME, Ltée
Case 129 - QUEBEC

6

6

6